



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

1.8. MODÈLE DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE



1.8. Le Modèle de Comptabilité Analytique (MCA) *.

La comptabilité analytique est une comptabilité orientée vers les coûts et les prestations. Elle doit servir d'instrument de décision interne aux institutions universitaires et d'outil d'informations pour les autorités responsables des universités. L'objectif de ce modèle est de fournir des données de haute qualité, permettant d'atteindre des résultats comparables entre les universités et autres hautes écoles.

Les données issues de la comptabilité analytique doivent pouvoir servir de base de décision à tous les niveaux de gestion, et de critère pour l'attribution de moyens liés aux prestations. Les résultats statistiques importants sont intégrés au système d'information universitaire suisse (SIUS). L'OFS élabore la statistique financière des institutions universitaires sur la base des résultats de leur comptabilité analytique.

La comptabilité analytique se divise en trois types de résultats:

- a) Principaux objets de coûts: Enseignement (étude de base, formation postgrade), Recherche, Formation continue et Services.
- b) Calcul des prestations: coûts annuels par filière d'études, coûts annuels par étudiant d'une filière d'études, coûts annuels par place d'études d'une filière d'études.
- c) Domaines d'études: les résultats s'inscrivent dans les 20 domaines d'études (au maximum) du SIUS.

Le Modèle de Comptabilité Analytique comporte onze étapes au total, que nous allons examiner en quatre parties.

* «CUS: Modèle de comptabilité analytique» 4 octobre 2002.

<http://www.cus.ch/wFranzoesisch/publikationen/Kostenrechnung/Modelle-CA-version4-10-02.pdf>

1.8.1 Coûts de l'Université en 2004, par structure et type de coûts, en milliers de francs

	SALAIRE	FONCTIONNE- MENT	INFRASTRUC- TURE	TOTAL
AUTOR.UNIV./ADMIN. & CENTRES	52'035.7	50'084.7	15'173.7	117'294.2
FACULTÉ DES SCIENCES	117'813.9	25'563.4	26'575.9	169'953.2
FACULTÉ DE MÉDECINE	113'939.3	33'270.8	17'094.5	164'304.7
FACULTÉ DES LETTRES	39'614.5	2'978.2	3'553.1	46'145.7
SC. ECONOMIQUES ET SOCIALES	38'238.1	3'330.7	3'475.9	45'044.7
FACULTÉ DE DROIT	18'082.7	2'346.9	2'322.6	22'752.2
FAC.AUT.THÉOLOGIE PROTESTANTE	3'166.1	2'367.1	213.8	5'747
PSYCHOLOGIE & SC. DE L'ÉDUCT.	35'846.5	4'420.4	3'669.3	43'936.2
INSTITUT D'ARCHITECTURE	5'962.5	1'110.4	1'830	8'902.8
ÉCOLE DE TRADUC INTERPRÉTATION	9'794.9	677.1	906.1	11'378.1
ÉCOLE LANG.& CIVIL.FRANCAISES	-1.4	-3.4	15.1	10.4
ÉCOLE ÉDUC.PHYSIQUE ET SPORT	0	0	0	0
INSTITUT EUROPEEN UNI GENÈVE	0	0	140.6	140.6
FONDS GENER. & AUTRE FONDS UNI	41.9	2'049	0	2'090.9
PROJETS D'INNOVATION	830.8	1'079.9	0	1'910.7
PROGRAMME RECHERCHE NATIO- NALE	4'621.7	6'883.8	0	11'505.6
Structures UNI	439'987.3	136'159.2	74'970.7	651'117.2

Dans la première étape du Modèle de Comptabilité Analytique, les coûts de l'UniGe sont répartis entre chaque structure de l'Université selon le type de coût (voir tableau ci-dessus)

Les types de coûts sont :

- des salaires
- des coûts de fonctionnement : matériel de bureau, informatique, équipement de laboratoires, mobilier, livres, impressions, bourses et prêts, droits d'auteurs...
- des coûts d'infrastructure : bibliothèques, auditoriums, salles de cours, salles de séminaires, laboratoires, animaleries, cafétérias, archives... Ces coûts sont des coûts standards définis par l'OFS en fonction du type de local.

Comme MCA doit être appliqué par domaines du SIUS, le même tableau est redéfini par domaine. Ensuite, puisque les autorités universitaires, l'administration centrale et les services communs des Facultés ne sont pas des domaines d'études, leurs coûts sont ventilés entre les différents domaines/Facultés, ce qui donne un tableau des coûts par domaine consolidé.

1.8.2 Résultats moyens de l'enquête sur les taux d'activité (%). Extrait de la Faculté de Droit.

Extrait des résultats moyens de la Faculté de Droit (%)	Année de l'enquête	Taux Ens. de Base	Taux Ens. Post-grade	Taux Ens. Formation continue	Taux Recherche	Taux Service	total	Nb Postes représentés
PROF. ORDINAIRES	2004	45.4	14.7	7.2	24.9	7.9	100	30.9
	2005	38.6	14.8	9.0	29.3	8.1	100	31.1
PROF. ADJOINTS	2004	30.0	30.0	20.0	10.0	10.0	100	1.0
	2005	22.0	22.0	11.0	34.0	11.0	100	1.0
PROF. ASSOCIÉS / CHARGES DE COURS	2004	35.1	37.2	5.3	19.8	2.6	100	3.4
	2005	26.0	35.6	12.9	25.6	0.0	100	4.0
PROF. TITULAIRES	2004	25.0	25.0	25.0	15.0	10.0	100	1.0
	2005	33.0	0.0	45.0	22.0	0.0	100	1.0
CHARGES ENS., CONSEILLERS ETUDES	2004	84.4	8.1	0.0	7.5	0.0	100	5.3
	2005	83.8	1.3	0.0	15.0	0.0	100	6.5
MAITRES ASSISTANTS	2004	20.0	8.0	0.0	72.0	0.0	100	2.5
	2005	22.2	2.6	0.5	68.7	6.1	100	4.1
ASSISTANTS	2004	43.5	6.0	2.2	45.6	2.7	100	86.2
	2005	37.3	11.5	1.5	46.5	3.2	100	85.2
MONITEURS DIP	2004	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100	0.2
	2005	96.0	0.3	0.3	1.0	2.3	100	0.3

Une fois par année depuis 2002, les membres du corps enseignants remplissent un questionnaire concernant la répartition de leur taux d'activité selon différents domaines (enseignement de base, post-grade, formation continue, recherche et services).

Pour l'enquête 2006 (qui concernait l'année civile 2005), une 6e colonne a été ajoutée («Tâches administratives»), afin de simplifier le travail de réponse et de lever certaines ambiguïtés du questionnaire (surtout dans la colonne «Services»). Les taux de réponses obtenus dans cette colonne ont ensuite été ventilés entre les 5 colonnes d'origine au pro-rata de leur valeur.

Exemple: Une personne répartit son activité entre 30% d'enseignement de base, 50% de recherche et 20% tâches administratives. En répartissant les 20% de tâches administratives entre l'enseignement de base et la recherche selon le même rapport de 3/5, on trouve un taux «réel» de 37.5% en enseignement de base et 62.5% en recherche.

Les réponses obtenues sont tout d'abord vérifiées par les Présidents de Section/Départements puis validées par chaque Faculté/Ecole/Institut.

Une moyenne des taux de chaque colonne est calculée pour chaque Section/Département et appliquée aux membres du Personnel administratif et technique de ces mêmes Sections/Départements puisque ceux-ci ne répondent pas au questionnaire. (Les valeurs obtenues par le PAT n'apparaissent pas dans l'extrait ci-dessus.)

1.8.3 Coûts des Facultés répartis par types d'activités (extrait pour la Faculté de Droit en 2004, en milliers de francs)

	Ens. de Base	% Ens. Base	Ens. Post-Grade	% Ens. PG	Form. Continue	% FC	Recherche	% Rech.	Service	% Serv.	Total
DROIT	12'523.6	41.42%	3'373.0	11.16%	1'239.1	4.10%	11'669.4	38.59%	1'432.5	4.74%	30'237.7

Grâce aux taux d'activités obtenus, les coûts de chaque Faculté sont répartis au pro-rata de chaque type d'activité. Ainsi, en 2004 pour la Faculté de Droit, par exemple, 41.42% de ses coûts étaient rattachés à l'enseignement de base, 11.16% à l'enseignement post-grade, 4.10% à la formation continue, etc...

Ensuite, pour chaque Section/Département ou Unité de chaque Faculté, les coûts de l'enseignement de base + l'enseignement post-grade sont répartis entre chaque formation. Ainsi en Droit en 2004, les coûts Base/PostGrade étaient répartis à 78.8% en enseignement de base et à 21.2% en enseignement post-grade. Le Tableau ci-dessous montre la participation financière de la Faculté de Droit aux différentes formations de base et post-grade de l'Université, quelle que soit la Faculté. Ainsi, en formation de base, son coût le plus élevé provenait de sa propre Licence en Droit, mais elle participait également au financement de plusieurs formations, notamment en SES, puisque ses étudiants y suivaient certains cours.

1.8.4 Répartition des coûts de la Faculté de Droit en 2004 pour l'enseignement de base, en milliers de francs.

Type formation	Titre de la formation	Coût
ENS.BASE	Licence ès sciences économiques et hec (Tronc commun)	117.5
ENS.BASE	Licence ès sciences sociales (Tronc commun)	986.7
ENS.BASE	Licence ès sciences économiques orientation économie politique	4.9
ENS.BASE	Licence ès sciences économiques orientation économie publique et de l'environnement	2.4
ENS.BASE	Licence en gestion d'entreprise (Hec)	201.5
ENS.BASE	Licence en relations internationales (Sem. 1-4)	1'007.3
ENS.BASE	Licence ès sciences politiques	271.6
ENS.BASE	Licence en droit	9'931.6
ENS.PG	Diplome en sciences naturelles de l'environnement	12.2
ENS.PG	Certificat de droit transnational	630.8
ENS.PG	Diplome d'études approfondies en droit	798.3
ENS.PG	Ll.m en droit européen et en droit international économique	69.0
ENS.PG	Diplome d'études approfondies en droit international humanitaire	532.2
ENS.PG	Diplome d'études supérieures spécialisées en droit des affaires master in business law - mbl	384.4
ENS.PG	Diplome d'études supérieures en droit	19.7
ENS.PG	Doctorat en droit	926.4

Finalement, le Modèle de Compatibilité Analytique permet le calcul de différents indicateurs, tels que le coût d'une formation par étudiant, par exemple. Ces calculs sont toujours basés sur le nombre d'étudiants immatriculés au semestre d'hiver de l'année académique précédente: les résultats 2004 sont divisés par les nombres d'étudiants au semestre d'hiver 03-04.

Ainsi, la Licence en Droit était suivie par 895 étudiants en 2003-04. En divisant son coût pour la Faculté de 9'931.6 KFrancs par 895 étudiants, on obtient donc un coût par étudiant de 11.1 KFrancs cette année-là.